



D.2020.02.05.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.1 – Matériel Roulant Métro - Marché M2019-0019 – Acquisition de rames VAL 208 NG3 pour le métro de l'agglomération toulousaine à conclure avec l'entreprise SIEMENS MOBILITY SAS - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Contexte

Dans le cadre du Projet Mobilités, Tisséo Collectivités a prévu d'augmenter la capacité des lignes A et B du métro. Une première étape du projet consistait à réaliser l'opération « ma ligne A en XXL » avec l'extension des quais de la ligne A et la possibilité de l'exploiter avec des rames à 52 mètres. Les rames nécessaires pour la future grille horaire (+9 rames, afin de passer de 45 rames à 54 rames exploitées pour une fréquence de 110s) ont été acquises par anticipation par un marché VAL 208 NG2 en 2008.

Au-delà de la mise en service de ce projet, il faut anticiper une augmentation dynamique de la demande voyageurs à la fois pour la ligne A et la ligne B. Une étude exploitation à un horizon 2030 a permis d'évaluer ce besoin de la manière suivante :

- 15 rames à acquérir à l'échéance de l'année 2023, pour permettre de traiter la croissance de la demande sur les lignes A et B, en attendant la 3^{ème} ligne de métro,
- 7 rames à l'horizon de 2028, quelques années après la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro.

La société SIEMENS est propriétaire des dossiers de conception du système VAL et, à ce titre, est le plus à-même de monter le Dossier de Sécurité Global nécessaire à l'obtention des autorisations d'exploitation pour les futures rames. Il existe aujourd'hui une grande difficulté à réussir l'intégration dans le système du métro actuel d'un nouveau type de matériel roulant dans des conditions économiques optimisées. Au vu de notre besoin, il a été proposé de recourir à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société SIEMENS, comme nous y autorise le décret relatif aux marchés publics (articles 30 I.3.b et 30 I.3.c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016). Il est précisé que le présent contrat est soumis aux dispositions de l'ancien décret de 2016, dispositions applicables au moment du lancement de la consultation en février 2019.

Par ailleurs, au sein du réseau INTERVAL (regroupant tous les acteurs concernés par le VAL en France et en Europe : AOT, Exploitants, Etat et SIEMENS), quatre AOT ont émis l'intention d'acheter des rames VAL dans les prochaines années. Il s'agit de Tisséo Collectivités, Rennes Métropole, Aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Infrato Turin.

A ce jour, les commandes pressenties par les autres AOT sont les suivantes :

- Infrato Turin : 32 rames
- Rennes Métropole : 6 rames
- Aéroport de Roissy Charles de Gaulle : 2 rames

Face à cette expression commune de besoins, SIEMENS a proposé d'explorer le principe d'une mutualisation d'une partie des frais industriels.

Pour donner suite à la proposition de Siemens, Tisséo Collectivités a animé un groupe de travail constitué des représentants des AOT concernées qui a permis de définir des modalités de répartition des coûts d'une partie des frais industriels au prorata des commandes passées. La période de répartition des coûts est limitée à une période de 9 mois à compter de la notification de la première commande passée par une AOT. Au-delà de ces 9 mois, les AOT qui commanderaient des rames ne bénéficieraient plus des mêmes tarifs.

Procédure

Par délibération D.2018.12.12.8.4 en date du 12 décembre 2018, le Comité syndical a approuvé le programme d'acquisition de 22 rames VAL NG3 auprès de la société SIEMENS MOBILITY SAS, pour un montant de 110 millions d'euros HT intégrant la fourniture de pièces de rechange et l'ensemble des études de conception et de sécurité.

Tisséo Collectivités a remis à Siemens le 15 février 2019 un projet de contrat à fin de recevoir une première offre technique et financière le 14 juin 2019.

Le contrat prévoit l'acquisition de quinze (15) rames de type VAL208 NG3 composées de deux (2) voitures et des pièces de rechange associées. Tisséo Collectivités se réserve la possibilité également de commander une ou plusieurs rames supplémentaires, des options et pièces de rechange complémentaires sur la partie unitaire du contrat, sans montant maximum associé.

Siemens a sollicité des reports de date et remis une première offre le 4 octobre 2019.

Deux autres offres ont été depuis remises par Siemens, suite aux retours qui lui ont été fait, notamment lors de l'oral de négociation qui s'est tenu le 12 décembre 2019 en présence des Directions respectives de Siemens, Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

L'offre de SIEMENS remise le 20 décembre 2019 dernier répondait à la quasi-totalité des interrogations (techniques et administratives), mais au-dessus de l'estimation initiale.

Une ultime séance de négociation s'est tenue le 14 janvier 2020 afin d'obtenir notamment de SIEMENS MOBILITY un engagement complémentaire de réduction des prix sur un effet volume de commande.

SIEMENS a répondu favorablement à la demande de Tisséo Collectivités, lors de sa dernière offre remise le 17 janvier 2020.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 21 janvier 2020, attribué le marché M2019-0019 – Acquisition de rames VAL 208 NG3 à SIEMENS MOBILITY SAS pour un montant de 115 036 935,46 € HT pour l'acquisition de 15 rames (avec pièces de rechange) et sans montant maximum sur la partie à prix unitaires du contrat.

La Commission d'Appel d'Offres a fait le choix du forfait 15 rames lui permettant d'avoir la visibilité sur les engagements des autres AOT pendant la période des 9 mois et les réductions éventuelles qui seraient ainsi appliquées sur le coût des rames.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M2019-0019 – Acquisition de rames VAL 208 NG3 avec la société SIEMENS MOBILITY pour un montant de 115 036 935,46 €HT correspondant à l'achat du forfait 15 rames, et sans montant maximum sur la partie à prix unitaires ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

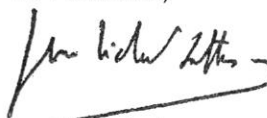
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES